
**Accord européen relatif au transport
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)
(en vigueur le 1^{er} janvier 2021)**

Rectificatif

Nota: Dès qu'ils sont publiés, les rectificatifs aux versions publiés de l'ADN et les amendements entrant en vigueur avant la parution de la version suivante sont mis à disposition sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: <https://unece.org/transport/dangerous-goods>

- 1. Chapitre 2.5, 2.2.52.4, rubrique « PEROXYDICARBONATE D'ISOPROPYLE ET DE sec-BUTYLE + PEROXYDICARBONATE DE BIS(sec-BUTYLE)+PEROXYDICARBONATE DE DIISOPROPYLE**
Sans objet en français.
- 2. Chapitre 3.2, tableau C, No ONU 1202, deuxième rubrique, colonne (2)**
Sans objet en français.
- 3. Chapitre 3.2, tableau C, No ONU 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. CONTENANT DE L'ISOPRÈNE ET DU PENTADIÈNE, STABILISÉ, deux rubriques, colonne (5)**
Sans objet en français.
- 4. Chapitre 3.2, point 3.2.3.3, schéma B, colonnes 2, 3, 4, 5 et 6**
Au lieu de P_{d50} lire P_{v50}
- 5. Chapitre 7.2, point 7.2.3.29.1, premier tiret**
Au lieu de moteurs hors-bord lire moteurs hors-bord à essence.
- 6. Chapitre 8.2, point 8.2.2.4, titre**
Sans objet en français.
- 7. Chapitre 9.3, 9.3.1.14.2, 9.3.2.14.2 et 9.3.3.14.2, alinéa a)**
Sans objet en français.



8. **Chapitre 9.3, 9.3.1.14.2, 9.3.2.14.2 et 9.3.3.14.2, alinéa b)**
Sans objet en français.
 9. **Chapitre 9.3, 9.3.1.15.2, dernière phrase du dernier paragraphe**
Sans objet en français.
 10. **Chapitre 9.3, 9.3.2.15.2, dernière phrase du dernier paragraphe**
Sans objet en français.
 11. **Chapitre 9.3, 9.3.3.15.2, dernière phrase du dernier paragraphe**
Sans objet en français.
-